



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Demande d'examen de la situation réglementaire d'un projet vis-à-vis de la réglementation défrichement (Code forestier)

Je soussigné(e) :

Civilité Madame Monsieur

Nom / Prénom	<input type="text"/>
Adresse ligne 1	<input type="text"/>
Adresse ligne 2	<input type="text"/>
Code postal / Ville	<input type="text"/>
Courrier électronique	<input type="text" value="@"/>
Téléphone(s)	<input type="text"/>

Agissant en qualité de :

Demande par la présente l'examen de la situation réglementaire du projet décrit ci-dessous au regard des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier.

Commune, lieu-dit	<input type="text"/>
Parcelles cadastrales	<input type="text"/>
Surface concernée	<input type="text" value="m<sup>2</sup> - ha"/>
Description de l'opération	<input type="text"/>

Je joins un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) représentant l'emprise de mon projet et un plan de situation (geoportail.gouv.fr).

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus. J'ai bien noté que cette demande de renseignements ne constitue pas demande d'autorisation de défrichement. Il s'agit d'une demande d'examen de la situation de mon projet vis-à-vis des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier. Si une autorisation est nécessaire, je déposerai un dossier complet dans les formes prévues par les textes en vigueur.

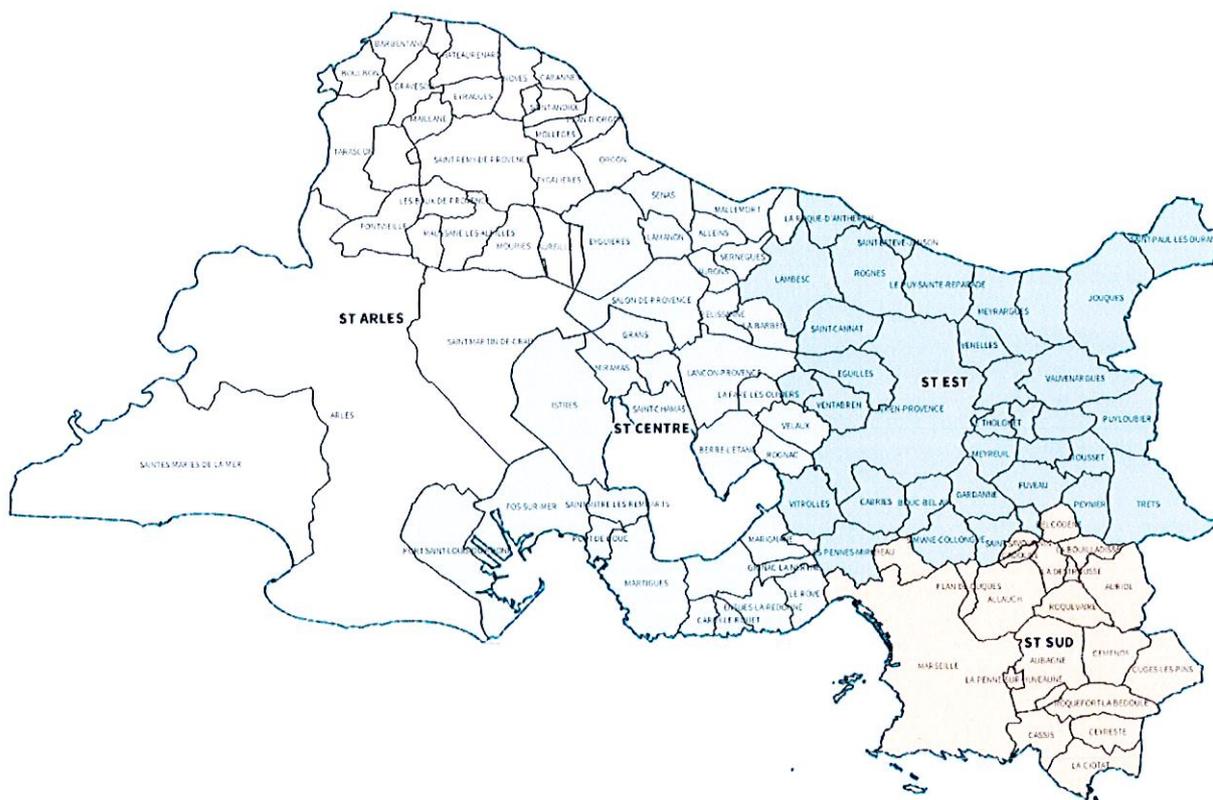
Date	Le demandeur	Cadre réservé au service instructeur	
		Au vu des éléments transmis et sous réserve de leur exactitude :	
Sign.		<input type="checkbox"/> Le projet est soumis à autorisation de défrichement	
		<input type="checkbox"/> Le projet ne nécessite pas d'autorisation de défrichement au motif suivant :	
		Le technicien forestier	Pour le préfet et par délégation

Pour en savoir plus

L'instruction des autorisations de défrichement est partagée entre deux services territoriaux (ST) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) :

- Le service territorial Est (Aix-en-Provence) qui centralise les dossiers des ST Arles, Centre (Salon-de-Provence) et Est.
- Le service territorial Sud (Aubagne).

En fonction de la commune d'implantation du projet, votre dossier est à adresser (de préférence par courrier électronique) au service territorial de rattachement dont les coordonnées sont précisées ci-après.



ST Arles	Dossiers défrichement à adresser au ST Est
ST Centre	Dossiers défrichement à adresser au ST Est
ST Est 4 impasse des Frères Pratési CS 60 444 13098 Aix-en-Provence Cedex 2	ddtm-ste-pole-reglementation-urbanisme-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr Tél. : 04 42 95 44 14
ST Sud Les Lignières Promenade Pierre Blancard 13 667 Aubagne	ddtm-services-territoriaux-st-sud@bouches-du-rhone.gouv.fr Réception téléphonique les mardi matin et jeudi matin Tél. : 04 42 18 52 70

Modèle établi par :

Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
Service Agriculture et Forêt – Pôle Forêt
Version du 27/09/2017

Pour accéder à l'ensemble des documents nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement> (ou <http://tinyurl.com/Foret13>)

Pour en savoir plus
<http://tinyurl.com/grb5dcv>



Rubrique « Défrichement »